



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROMBAS

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRETE N° 63/2026

En date du 08 avril 2026
AUTORISATION D'OCCUPER
TEMPORAIREMENT LE DOMAINE
PUBLIC RUE DE VERSAILLES
A ROMBAS

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROMBAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 07 avril 2026 par laquelle Monsieur LEBRUN Didier sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public sur trois emplacements matérialisés au sol devant l'immeuble sis 1 rue de Versailles à ROMBAS, en vue de permettre le stationnement d'un camion de déménagement,

CONSIDÉRANT qu'en raison du déménagement de Monsieur LEBRUN, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers, de réglementer le stationnement des véhicules au droit de cette occupation du domaine public,



.../...

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le pétitionnaire sous réserve de respecter scrupuleusement les dispositions énoncées ci-après, est autorisé à occuper le domaine public, sur trois places de stationnement matérialisées au sol, devant l'immeuble sis 1 rue de Versailles le samedi 25 et dimanche 26 avril 2026 de 08 à 18h.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter tout risque d'accident sur le domaine public :

- ↻ Mise en place des panneaux de signalisation adéquats,
- ↻ Remise en état des lieux si nécessaire en fin d'emménagement.

Le cheminement des piétons sera dévié sur le trottoir d'en face par la pose de panneaux adéquats, si besoin est.

ARTICLE 3 : La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur et notamment les dispositions du Livre I – 8^{ème} partie « Signalisation temporaire » approuvée par décret en date du 6 novembre 1992, à la diligence de Monsieur LEBRUN Didier sis 1 rue de Versailles 57120 ROMBAS, pétitionnaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- Monsieur LEBRUN Didier sis 1 rue de Versailles 57120 ROMBAS, pétitionnaire,
- Commissariat de Police d'HAGONDANGE,
- Monsieur l'Agent de la Police Municipale de ROMBAS,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ROMBAS, le 08 avril 2026

Pour le Maire,
Lionel FOURNIER,

L'Adjoint délégué aux Travaux,
Vincent MARRELLA.

